



## Police nationale et déontologie sur le nom/matricule

Par **gabin**, le **14/11/2007** à **17:47**

Bonjour,  
je souhaiterais savoir si un personnel de police lors d'un appel téléphonique dans un commissariat peut refuser de communiquer son nom, ou son matricule ou autre (permettant de l'identifier) à l'utilisateur qui lui téléphone ?  
La préfecture m'indique que c'est déontologiquement correct dans la police nationale j'ai un doute.  
Merci à vous.  
C.

Par **ly31**, le **24/11/2007** à **11:21**

Bonjour,

Effectivement un policier à tout à fait le droit par téléphone, de ne pas vous communiquer son identité, ni même son matricule

J'essaie d'avoir de plus amples renseignements et je ne manquerai pas de vous recontacter ultérieurement

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **gabin**, le **24/11/2007** à **14:08**

Merci à vous,  
J'étais persuadée que dans le cadre de la réforme de la fonction publique et des services aux usagers tout fonctionnaire devait pouvoir être identifiable.  
Si vous avez plus d'infos je suis preneuse.  
C.

Par **paname**, le **15/04/2008** à **11:52**

un matricule contien combien de chiffre?